

24 avr 2014 -16:37

Appartient à [Conseil des ministres du 25 avril 2014](#)

## Evaluation de l'enregistrement EMAS pour les bâtiments publics fédéraux

Le Conseil des ministres a pris connaissance de la deuxième évaluation de l'enregistrement EMAS pour les bâtiments publics fédéraux, présentée par le secrétaire d'Etat au Développement durable Servais Verherstraeten.

Le 20 juillet 2012, le Conseil des ministres a rappelé son engagement pour l'implémentation du système de gestion environnementale interne EMAS dans l'ensemble des services publics fédéraux et de programmation.

Quatorze des seize services publics fédéraux participent à la procédure en vue de la certification EMAS. Onze services répondent déjà à l'objectif. L'évaluation des indicateurs EMAS pour 2012 montre quelques tendances importantes :

- la consommation de papier a chuté drastiquement et la consommation de papier recyclé est devenue la norme
- les émissions CO2 liées au bâtiment par ETP ou par m<sup>2</sup> ont diminué en 2012 par rapport à 2010
- le chauffage a connu une augmentation des valeurs de consommation mais la consommation d'électricité a chuté
- la consommation d'eau a baissé par rapport à 2010. Dans deux sites régionaux, on récupère l'eau de pluie pour la chasse d'eau.
- deux services dont les déplacements en avion sont nombreux ont choisi de compenser les émissions de CO2 en faveur de projets durables

Le Système européen d'audit et de management environnemental (EMAS) est un système d'audit et de management environnemental de l'Union européenne qui permet d'évaluer et d'améliorer la politique environnementale.

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des  
bâtiments et au Développement durable

Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33 11